



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2025AC-095

**Portant réglementation de la circulation
sur le Chemin de chez Miney**

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise FERRAND TP – 2 Allée de Champs Galère – 74540 ALBY SUR CHERAN en date du 5/12/2025,
Considérant qu'en raison de travaux de terrassement objet du PC 074137-23A002-T01 pour la SCCV AURAE, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1

En raison des travaux susvisés, la circulation des véhicules sur le Chemin de chez Miney, sera réglementée **de ce jour et jusqu'au vendredi 30 janvier 2026.**

Article 2

Sur la période énoncée à l'article 1, la voie sera fermée au droit des travaux, y compris véhicule de secours. La signalisation spécifique de chantier sera mise en œuvre. L'accès se fera de part et d'autre de la voie.

Article 3

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'entreprise FERRAND TP et en accord avec les services techniques de la Commune.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux relèvera de la responsabilité de l'entreprise FERRAND TP dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

Article 5

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur le directeur de l'entreprise FERRAND TP – 2 Allée de Champs Galère – 74540 ALBY SUR CHERAN,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
4. Monsieur le Directeur de l'entreprise FERRAND TP – 2 Allée de Champs Galère – 74540 ALBY SUR CHERAN,
5. Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération - 46 avenue des îles - 74007 ANNECY,

Fait à Groisy, le 22 décembre 2025

**Le Maire,
Henri CHAUMONTET**



Acte certifié exécutoire : 23 DEC. 2025